

PROVINCE D'ALBERTA - SASKATCHEWAN

I

GENERALITES ET STATISTIQUES

1. Aperçu général

Le rapport de notre province au Chapitre de 1959 mentionnait, tout au début, que la province était plutôt missionnaire, puisque près de la moitié de notre personnel se dévouait soit dans les missions indiennes, soit dans des postes ou dessertes isolé qui ont, en un certain sens, des postes missionnaires.

Sur ce point, la structure générale de la province est restée à peu près identique depuis le dernier chapitre.

Les Oblats de la province continuent d'exercer leur ministère dans cinq diocèses. Ils sont ainsi répartis:

	Pères	Frères coadjuteurs	Total
Archidiocèse d'Edmonton	49	18	67
Archidiocèse de Vancouver	3	1	4
Diocèse de Prince-Albert	24	2	26
Diocèse de Saint-Paul	11	3	14
Diocèse de Calgary	12	1	13
(En dehors de la province)	5		5
	104	25	129

Au point de vue religieux, notre province compte: 3 maisons formées, 3 résidences, 15 quasi-résidences, 15 sta-

tions. Depuis le dernier Chapitre, un district a été supprimé et rattaché à un autre, et la station que nous avions dans le Vicariat Apostolique du Mackenzie ne relève plus de notre province, mais du Vicaire des Missions du Mackenzie.

De plus, une nouvelle quasi-résidence a été érigée à Edmonton, afin de loger le R.P. Provincial et l'Administration provinciale qui demeuraient auparavant dans la maison St-Joachim à Edmonton

2. PERSONNEL DE LA PROVINCE

Lors du Chapitre de 1953, la province comptait un personnel Oblat de 135 membres, soit: 100 Pères, 24 Frères coadjuteurs, 11 Scolastiques.

Lors du Chapitre de 1959, le nombre total était de 144, soit: 103 Pères, 26 Frères coadjuteurs, 15 scolastiques.

Actuellement (septembre 1965), le personnel Oblat de la province est de 145, soit: 104 Pères, 25 Frères coadjuteurs, 16 Scolastiques (dont 4 au Scolasticat de Rome).

Mais, alors qu'en mai 1959 nous avions 6 novices scolastiques et 2 novices coadjuteurs, nous n'avons présentement que 2 novices scolastiques Ces novices se trouvent au noviciat de Lebret, Sask.

Il ressort de ces chiffres que, si le nombre des Pères et Frères coadjuteurs de la province est resté à peu près stationnaire, par contre le nombre des novices a sensiblement diminué. Ce dernier point sera touché de nouveau lorsqu'il sera question des noviciats et du recrutement.

II

LA FIN DE LA CONGREGATION

L'évangélisation des pauvres et des âmes les plus abondonnées.

1) *Préoccupation première de la Province?*

En ouvrant le livre de nos saintes Règles, nous lisons à l'article premier: « La fin de cette petite Congrégation des Missionnaires Oblats de la Très Sainte et Immaculée Vierge

Marie, ...est que des Prêtres, réunis en communauté, liés par des vœux de religion et vivant ensemble comme des frères, s'appliquent principalement à l'évangélisation des pauvres, en imitant assidûment les vertus et les exemples de Jésus-Christ notre Sauveur. »

Notre province d'Alberta-Saskatchewan est-elle actuellement fidèle à cette *fin principale* de la Congrégation telle que l'a voulue notre vénéré Fondateur?

Il nous semble qu'on peut repondre affirmativement. Sur les 104 Pères et les 25 Frères coadjuteurs que compte notre province, 46 d'entre eux, soit 35% exercent leur ministère et leur apostolat parmi ceux qu'on peut très justement appeler « les pauvres », c.a.d. les Indiens de nos réserves et missions, y compris les écoles où sont éduqués les enfants Indiens, ainsi que les postes ou paroisses de métis dont la pauvreté peut généralement être comparée à celle des Indiens. C'est bien là l'évangélisation des pauvres telle que notre Vénéré Fondateur l'avait en vue et qu'il a voulu donner comme fin principale de notre Congrégation.

De même que les premiers articles de la Règle énumèrent ensuite un certain nombre de ministères qui font aussi partie de « la fin » de notre Congrégation, ainsi d'autres ministères et œuvres font partie de l'apostolat exercé par les nôtres dans la province. C'est pourquoi, en regard de ce 35% de notre personnel évangélisant « les pauvres », 25% sont affectés au ministère parmi la population « blanche », 19% à l'œuvre d'éducation dans notre Collège Saint-Jean d'Edmonton, 6% à la prédication.

2) *Perspective qui commande toute l'activité de la province et qui la guide dans l'acceptation des œuvres?*

D'une façon générale, la perspective qui commande toute l'activité de la province et la guide dans l'acceptation des œuvres, c'est d'être au service de l'Eglise selon les directives des Ordinaires des lieux dont nous dépendons pour le ministère à exercer.

Qu'il s'agisse des mission et écoles indiennes, des paroisses urbaines ou rurales, de l'enseignement, de la prédication et des retraites fermées, des chapelinats, des œuvres

de presse, ou de tout autre ministère que nous exerçons dans la province, notre acceptation des œuvres ou le maintien de ces œuvres acceptées soit depuis longtemps soit récemment, sont conditionnés par ces deux facteurs:

la décision ou demande de NN.SS. les Evêques,

et le personnel disponible pour remplir ces postes ou fonctions.

Il n'est pas hors de propos d'ajouter et de préciser que, en raison de notre apostolat qui a débuté parmi les tribus indiennes de ces régions, NN.SS. les Evêques nous considèrent comme logiquement et normalement chargés de *tous* les Indiens et Métis, où qu'ils se trouvent dans les limites de la province oblate. D'autre part, à la suite de la division des Provinces oblates de l'Ouest selon la langue d'origine du personnel Oblat, notre province est considérée comme une province de « langue française », et en conséquence, le ministère qui nous est confié parmi la population blanche a résulté assez souvent de cette appartenance linguistique, ce qui nous a valu certains postes et aussi parfois nous a privés de certains autres.

Serait-il opportun de regrouper nos forces et de renforcer davantage certaines de nos œuvres et positions en faisant une sorte « d'aggiornamento » et de réajustement de notre apostolat pour les années à venir? Ce problème et sa solution pourraient faire l'objet d'une étude approfondie lors d'une prochaine visite canonique.

3) « *Missionnaires des pauvres* »: est-ce bien ainsi que les Oblats, en votre province, sont caractérisés parmi d'autres religieux ou missionnaires?

Oui, dans une certaine mesure, et avec une nuance. Notre ministrère auprès des Indiens et Métis fait de nos missionnaires, des Missionnaires des pauvres, aujourd'hui comme hier. Quant aux autres ministères et œuvres dont nous sommes chargés dans la province, on pourrait difficilement affirmer qu'ils nous caractérisent comme Missionnaires des pauvres, bien que, ici ou là, nous devions supporter certains de ces postes et œuvres par des subsides de la caisse provinciale.

III

L'ŒUVRE D'EVANGELISATION

1 Prédication de la Parole de Dieu

a) *Missions paroissiales ou régionales*

La *Mission*, telle qu'entendue communément et d'une manière générale, tient une place très minime parmi les œuvres de la province. Nous n'avons pas d'équipe ou groupe de prédicateurs affectés à la prédication des missions paroissiales ou régionales. Cependant, tout dernièrement un Père a été désigné pour ce genre d'apostolat; et depuis il a été actif et demandé, de sorte qu'il a un programme bien rempli jusqu'au début de 1966.

Ordinairement, dans nos régions de l'Ouest canadien, les missions qui se donnent sont des missions paroissiales pendant une semaine ou deux, le plus souvent par un seul prédicateur. Il n'y a pas de missions régionales. A plusieurs reprises certains de nos Pères ont donné de courtes missions dans nos missions indiennes ainsi que des retraites ou triduums dans des écoles.

Pour nous développer dans ce ministère de la prédication des missions paroissiales, il faudrait sans doute, d'une part abandonner d'autres œuvres ou postes, d'autre part préparer un certain nombre de nos Pères pour ce genre de prédication, sans oublier par ailleurs que la grande majorité de la population de nos régions est de langue anglaise

b) *Centres de catéchèse*

Depuis 3 ans nous avons un Centre de catéchèse au Collège St-Jean d'Edmonton. Les cours sont organisés par un comité connu sous le nom de Comité de l'Enseignement Catéchétique de l'Alberta, qui a le mandat ou l'autorisation de NN.SS. les Evêques de s'occuper de cet enseignement dans les écoles de langue française et bilingues.

Le nombre des candidats qui suivent les sessions de catéchèse d'une durée de six semaines ne cesse d'augmenter: ils étaient 65 en 1963; 95 en 1964; 170 en 1965. Les cours sont cycliques et comportent des classes de théorie et des travaux pratiques; ils sont donnés pendant les vacan-

ces d'été. Les candidats qui ont suivi trois sessions consécutives peuvent obtenir des Certificats d'Enseignement Catéchétique.

Plusieurs de nos Pères ont suivi des cours spéciaux de catéchèse, soit à l'Institut Lumen Vitae de Bruxelles et à l'Institut Catholique de Paris, soit aux Universités d'Ottawa et de Montréal; ils sont particulièrement qualifiés pour donner certains cours pendant les sessions d'été, ainsi que pour l'enseignement catéchétique dans nos écoles et paroisses.

Le Collège St-Jean donne également dans son Collège d'Education des cours de catéchèse à raison de 3 heures par semaine pendant deux ans à tous les étudiants, futurs instituteurs ou institutrices dans la province civile d'Alberta.

c) *Retreats fermées*

En septembre 1953, notre maison de retraites fermées de Saint-Albert, près d'Edmonton, ouvrait ses portes. Depuis lors elle n'à cessé de croître et de se développer. C'est la seule maison de retraites fermées que nous avons dans la province. Elle est placée sous le patronage du Cœur Immaculé de Marie et porte le beau nom d'Etoile du Nord.

A l'occasion, quelques retraites fermées ont été données au cours de retraites paroissiales ou dans des pensionnats.

Cinq Pères et deux Frères coadjuteurs forment le personnel de notre maison de retraites fermées.

De 1959 à 1964, près de 20.000 retraitants sont venus y refaire leurs forces spirituelles. Toutes les catégories et toutes les classes sociales sont représentées. Le recrutement se fait tout d'abord au niveau paroissial, mais aussi au niveau national ou groupe linguistique (retraites en anglais, français, ukrainien, polonais, allemand); ainsi qu'au niveau professionnel (médecins, avocats, instituteurs, infirmières, etc.). De plus, il y a des retraites pour étudiants de l'Univerité, pour les malades et invalides, pour les jeunes gens, jeunes filles, couples mariés, veuves et femmes séparées; pour les alcooliques; pour les garçons et filles de la haute école. Enfin chaque année les ministres anglicans du synode

d'Edmonton viennent chez nous pour leur retraite. Les non-catholiques qui le désirent sont aussi acceptés pour chaque retraite.

Le recrutement se fait par les apôtres laïcs qui se réunissent chaque année pour faire leurs plans et discuter leurs problèmes, tandis que les chefs de groupe se réunissent chaque mois.

Quant aux méthodes employées pour la prédication, elles sont celles en usage dans les maisons de langue anglaise (Canada et Etats-Unis). Ces méthodes sont étudiées en Congrès tous les deux ans lors de la réunion des directeurs de maisons de retraites fermées. Elles visent avant tout au pratique et au concret selon l'état de vie des retraitants, en un mot à la pratique de la vie chrétienne sérieuse et dynamique dans notre monde du 20e siècle. On constate que les retraitants tiennent beaucoup au silence. Un certain nombre d'exercises se font en commun. Il y a aussi une période de discussion ou forum. Des enregistrements aident à ces retraites.

Les Pères qui sont destinés à ce ministère des retraites fermées doivent et devront naturellement être spécialement préparés pour ce genre de ministère, tant par des cours de catéchèse que par une certaine expérience de la direction, sans omettre les qualités d'élocution et de personnalité humaine.

A l'instar de l'Eglise en ce temps de Concile, nous devons nous adapter aux divers mouvements de l'Eglise en marche. Nous nous proposons d'organiser des retraites sacerdotales d'une journée, chaque mois. Nous aurons aussi peut-être plus de retraites pour dames, en fin de semaine, afin d'en accomoder davantage. Pour aider davantage les catholiques du rite ukrainien ,nous chercherons à développer nos relations parmi eux.

Au point de vue oblat, 4 ou 5 vocations ont germé à la suite de retraites chez nous. Quant aux religieuses et aux autres communautés, il nous est peu aisé de le savoir d'une façon précise, mais il nous semble assez certain qu'il y en a eu quelques-unes.

L'un de nos Pères a déjà trois retraites de « Cursillos » à

son actif; elles se sont avérées très consolantes et bienfaisantes.

d) *Missions étrangères.*

Comme il a été mentionné au début de ce rapport, notre province est aujourd'hui encore une province principalement missionnaire des pauvres et des âmes les plus abandonnées en raison de notre apostolat parmi toutes les tribus indiennes et les groupements Métis des deux provinces civiles d'Alberta et de Saskatchewan. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons reçu dans le passé, et tout récemment encore, des renforts en personnel oblat originaire des provinces de l'Est du pays et des provinces d'Europe.

Malgré cet effort missionnaire fourni dans notre propre province, nous avons été heureux de pouvoir, dans une certaine mesure, contribuer aux Missions étrangères proprement dites, par l'envoi en Amérique du Sud de quatre de nos Pères ces dernières années. En outre, il nous a fait plaisir d'aider financièrement ces missionnaires, particulièrement lors de leur passage et visites dans la province pendant leurs voyages de retour et vacances au pays. A cette occasion, les Pères Valérien Gaudet et Henri Bujold en particulier, ont reçu un accueil sympathique et généreux dans toutes nos paroisses où ils étaient autorisés à officier ou à parler de leurs missions en Amérique du Sud. Notre Association Missionnaire de Marie Immaculée aide aussi financièrement nos missionnaires à l'étranger par l'offrande de dons très substantiels. Et par l'interméniaire de notre revue « Message de l'Immaculée » nous faisons connaître au public l'apostolat missionnaire de nos Oblats se dévouant dans les Missions étrangères.

Il n'est pas douteux que, s'il nous était possible de disposer d'un personnel plus nombreux, nous en aurions davantage pour les missions étrangères, et notre recrutement en bénéficierait.

2. Séminaires (Grands et Petits).

Notre province n'a la charge ou la direction d'aucun Séminaire, grand ou petit.

3. Apostolat auprès du clergé, des religieux et des religieuses.

La maison de ratraites fermées de St-Albert est une place idéale pour recevoir le clergé, les religieux et les religieuses en vue d'une retraite.

Chaque année le clergé diocésain de St-Paul s'y réunit pour la retraite annuelle; de même le clergé diocésain de l'Exarchat d'Edmonton. Au cours de ces années dernières, les Pères Rédemptoristes ainsi que plusieurs Communautés religieuses féminines de nos régions sont venus à St-Albert pour leur retraite annuelle. Actuellement ces religieux et religieuses font leurs retraites annuelles dans des maisons de leurs communautés. Cependant un certain nombre de prêtres séculiers viennent à St-Albert à divers moments de l'année pour y faire leur retraite en particulier.

Nous avons l'intention de commencer des récollections mensuelles pour le clergé.

L'apostolat auprès du clergé séculier et des religieux s'exerce aussi d'une façon discrète et individuelle par les confessions entendues dans nos maisons, spécialement à St-Joachim d'Edmonton et à St-Albert.

Les relations entre la province oblate et le clergé local ont toujours été et continuent d'être satisfaisantes. Il en est de même des relations avec les Ordinaires des lieux. En autant que la chose a été humainement possible, l'autorité provinciale a toujours eu à cœur de promouvoir et maintenir une collaboration étroite et totale avec NN.SS. les Evêques, même si, dans tel ou tel cas, il n'a pas été possible de faire davantage en raison de la pénurie du personnel ou de circonstances incontrôlables.

Plus récemment, ce fut pour répondre au désir de l'Ordinaire que notre maison de retraites fermées fut fondée et développée.

La collaboration avec les autres religieux se fait surtout par le moyen des réunions régionales ou plénières de la Conférence Religieuse Canadienne qui se tiennent chaque année, soit à Ottawa, soit dans l'Ouest. A l'occasion de conférences spéciales, ou de cérémonies liturgiques (concélébrations), ou d'inaugurations, d'anniversaires, etc., nous som-

mes heureux de continuer les relations et de maintenir les contacts avec les autres religieux.

Peut-être y aurait-il lieu de souhaiter plus de rencontres des autorités majeures entre elles, surtout au sujet de la prédication et de l'éducation, tant avec les communautés de religieux qu'avec celles de religieuses.

Un grand nombre de nos Pères sont désignés par les Ordinaires comme confesseurs ordinaires ou extraordinaires de religieuses. De temps à autre, selon les disponibilités, nous donnons des retraites annuelles ou autres aux communautés religieuses de la région.

Pour le renouveau de la vie religieuse au service de l'Eglise, compte tenu des orientations du Concile, nous sommes « à l'écoute », et nous suivrons avec joie les directives de l'Eglise et de la Congrégation sur ce point.

4. PAROISSES.

Si l'on considère l'ensemble de notre apostolat missionnaire et paroissial dans notre province, on peut dire que chacun des postes où nos Oblats résident et sont chargés par l'Ordinaire du lieu du ministère auprès des âmes dans un territoire déterminé, est une paroisse. C'est d'ailleurs ainsi que les Ordinaires considèrent tous ces postes lors des nominations des nôtres à ces divers endroits, même si tel ou tel de ces postes continue d'être désigné par nous sous le nom de Mission.

a) Toutefois, étant donné que plus de la moitié de nos paroisses de la province sont encore présentement parmi celles que nous appelons « missions », il est opportun d'énumérer toutes nos paroisses sous deux titres différents: paroisses « blanches », et paroisses « de misions » - i.e. dans les réserves indiennes et groupes de Métis.

Paroisses blanches:

Edmonton:	– St-Joachim.
St-Albert:	– St-Albert.
Cluny:	– Immaculée Conception.
Pincher Creek:	– St-Michel.

Bonnyville:	— St-Louis.
North Battleford:	— N.D.-de-Lourdes.
Cochin:	— Ste-Rose de Lima.
Delmas:	— St-Jean-Baptiste de la Salle.
Jack Fish:	— St-Léon.
Richard:	— St-Raphaël.
Maidstone:	— Ste-Lucie.
Meadow Lake:	— N-D. de la Paix.
Makwa:	— St-Thomas.
Maillardville:	— N-D. de Fatima.

Paroisses dites « de missions »:

Hobbema:	— N-D.-des-Sept-Douleurs.
Lac Ste-Anne:	— Ste-Anne.
Winterburn:	— N-D.-de-la-Merci.
Rivière-Qui-Barre:	— St-Alexandre.
Brocket:	— St-Paul.
Cardston:	— Ste-Marie.
Cluny:	— Ste-Trinité.
Fishing Lake:	— St-Eugène.
Good Fish Lake:	— St-Mathias.
Le Goff:	— St-Raphaël.
Saddle Lake:	— Sacré-Cœur.
Lac-la-Biche Mission:	— N-D. des Victoires.
Beaver Lake:	— St-Nazaire.
Onion Lake:	— N-D. du T.S. Rosaire.
Big River:	— Sacré-Cœur.
Maskeg Lake:	— N-D. de Pontmain.
Green Lake:	— St-Julien.
Duck Lake (réserve):	— St-Michel.

En plus de ces 32 paroisses - « branches » et « de missions » - avec prêtres(s) résident(s), nous avons 53 dessertes, dont la plupart avec chapelle, qui sont rattachées à toutes ces paroisses.

Les 14 paroisses « blanches » comptent un total d'environ 40.000 fidèles; et nos paroisses dites « de missions », une population totale d'environ 23.000 âmes. Plusieurs de nos paroisses sont parmi les plus anciennes fondations oblates

dans la province, v.g. Lac-La-Biche Mission, Lac Ste-Anne, St-Joachim, St-Albert, etc..

b) Au point de vue du travail, des œuvres, de l'orientation pastorale, des initiatives, on peut dire que toutes les paroisses oblates de la province sont dans une période de transformation et d'adaptation. L'orientation générale est vers une vie paroissiale plus communautaire. Toutefois là où le prêtre chargé de la paroisse doit desservir plusieurs petits postes secondaires ou des missions, il va sans dire que la vie et les activités du groupement paroissial sont parfois peu apparentes. De plus le caractère bilingue ou purement anglais de beaucoup de nos paroisses nous oblige à nous adapter à une situation de fait dont nous devons tenir compte dans nos œuvres, notre prédication aux fidèles, notre ministère en général.

La plupart des nôtres chargés de paroisses font le ministère habituel: visites des paroissiens, catéchismes, catéchèse aux écoliers, communiants et confirmands à préparer, visite des malades, etc.

Certaines paroisses prévoient un changement dans les organisations paroissiales vers un angle beaucoup plus communautaire, laissant une part plus grande aux laïcs.

On souhaite que, de plus en plus, l'apostolat paroissial soit à base régionale afin de faire bénéficier les autres du travail et des talents de chacun. En outre, les moins jeunes auraient avantage à suivre certains cours spécialisés, catéchèse ou autre, pour adapter leur ministère à la mentalité actuelle.

Conformément aux directives du Concile et des Ordinaires, les prêtres des paroisses sont généralement entrés avec joie dans le renouveau liturgique et travaillent patiemment à orienter leurs ouailles vers une participation active et communautaire à la liturgie. Parmi les initiatives missionnaires mentionnons les pèlerinages à nos sanctuaires de la province et les voyages organisés pour les jeunes aux expositions missionnaires. Il va sans dire que nous participons à toutes les initiatives sur le plan diocésain selon les directives des Ordinaires.

c) 53 Pères et 5 Frères coadjuteurs exercent leur apostolat dans les paroisses confiées à notre province telles qu'énumérées ci-dessus. C'est donc près de la moitié de notre personnel qui se consacre à ce ministère paroissial si l'on inclut les paroisses dites « de mission » dans ce groupement. Aussi est-ce là une des œuvres qui tient une grande place parmi celles de la province.

d) Si chacune de ces paroisses nous fournit l'occasion de faire l'œuvre de l'Eglise, elle nous permet également de faire rayonner notre idéal Oblat et par là même d'attirer des vocations dans notre sein, dans la mesure où nous rendons un témoignage authentique de Missionnaires Oblats de Marie Immaculée. C'est pourquoi il est normal de penser que notre ministère paroissial a été et demeure une source importante de vocations pour notre Congrégation.

Sur ce point, il ne semble pas que les résultats obtenus aient été aussi bons qu'on était en droit de les attendre. Le rapport de l'un de nos districts signale que onze Oblats, Pères et Frères, ainsi que plusieurs religieux et prêtres du clergé séculier et un plus grand nombre de religieuses sont originaires de sept paroisses oblates. Mais d'autre part, si l'on consulte la liste de notre personnel, on est heureux de constater que 53 de nos Pères et Frères coadjuteurs de la province sont originaires des provinces civiles d'Alberta et de Saskatchewan. Nos scolastiques et novices sont pareillement originaires de notre province oblate. Ces chiffres sont un indice de notre rayonnement oblat ainsi que des contacts personnels que chacune de ces vocations a eus avec les Oblats de la province avant de joindre nos rangs.

e) Réserve faite des décisions et directives ultérieures de l'Eglise et de la Congrégation, la pensée de la province et son orientation, en ce qui concerne les paroisses, sont de continuer ce que nous avons fait jusqu'ici sur ce point. Il semblerait cependant opportun, à plusieurs points de vue, que certaines petites paroisses « blanches » soient laissées au clergé séculier, et que certaines missions soient regroupées, afin de permettre un apostolat en commun plus efficace, une vie de communauté plus normale, une utilisation plus rationnelle de notre personnel.

Pour être mieux en mesure de remplir adéquatement ce ministère paroissial, on suggère qu'il y ait un vrai programme de théologie pastorale, et que ceux des nôtres qu'on choisit pour ce genre de ministère y soient particulièrement bien préparés. Nous vivons à une époque de spécialisation; raison de plus pour que l'on en tienne compte dans le choix des pasteurs et vicaires. L'Oblat chargé d'un secteur ou d'une paroisse dans un diocèse fait œuvre d'Eglise sous la conduite du Chef spirituel du diocèse à qui il est soumis et dont il relève pour tout le ministère auprès des âmes. C'est pourquoi le « dialogue » lui est nécessaire afin de collaborer et avec l'autorité diocésaine et avec les autres Pères et Prêtres séculiers de la région ou du district. On s'attend à ce que les prêtres des paroisses soient toujours et partout des témoignages vivants du Christ, ce qui aura certainement pour résultat d'attirer des vocations à l'Eglise et à la Congrégation. Enfin, sauf raisons majeures, on pense qu'il n'est pas avantageux pour le bien spirituel des fidèles de changer trop souvent les Oblats nommés dans les paroisses.

5. SANCTUAIRES.

Bien qu'aucun de nos lieux de pèlerinage dans la province ne puisse être désigné spécifiquement comme sanctuaire, comme Notre-Dame-du-Cap ou l'Oratoire St-Joseph du Mont-Royal, cependant nous avons plusieurs centres de dévotion et de pèlerinages. Le plus renommé et fréquenté est sans doute celui de sainte Anne à la mission du Lac-Ste-Anne. Les autres lieux de pèlerinages se trouvent à:

St-Albert	(grotte de N-D. de Lourdes);
Gurneyville	(pèlerinage à saint Joseph);
St-Laurent-de-Grandin	(grotte de N-D. de Lourdes);
Beaver Lake	(pèlerinage à la T.S. Vierge);
Brocket	(pèlerinage à Notre-Dame);
Cardston	(grotte de N-D. de Lourdes).

A des dates annuelles fixes les fidèles des environs: Blancs, Indiens et Métis, viennent nombreux à ces lieux en pèlerinage pour raviver leur piété et prier ensemble aux pieds des statues et monuments érigés en l'honneur de Marie, saint Joseph, sainte Anne. Plusieurs milliers y viennent ainsi

chaque année, spécialement au Lac-St-Anne, à St-Laurent, à St-Albert. D'autres, en moins grand nombre, s'y réunissent aux autres lieux de pèlerinage. De plus, beaucoup aiment y venir en petits groupes ou individuellement surtout pendant la belle saison.

6. Chapelinats et aumôneries.

a) *Auprès des religieuses:*

Sans que nous ayons le chapelinat exclusif de l'une ou l'autre communauté, beaucoup de nos Pères sont chargés du chapelinat des maisons de religieuses situées dans la paroisse oblate, dans la mission dont ils ont la charge, ou dans le voisinage de la maison où ils résident. C'est ainsi que nous sommes chapelains des Sœurs Grises, des Sœurs de l'Assomption, des Fidèles Compagnes de Jésus, des Sœurs de N-D. d'Evron, des Sœurs du Bon-Pasteur, des Sœurs de l'Enfant-Jésus, des Sœurs de Ste-Croix, des Sœurs de la Miséricorde, etc., etc. Chacune de ces communautés possède une ou plusieurs maisons dans les limites de notre province, et selon les décisions de l'autorité diocésaine, tel ou tel de nos Pères est chargé du chapelinat de ces maisons religieuses. Ce ministère est ordinairement accompli par le Père responsable de la paroisse ou mission, ou par l'un de ses assistants. Plusieurs de nos Pères du Collège St-Jean d'Edmonton remplissent également ces fonctions auprès des maisons religieuses voisines.

b) L'un de nos Pères est aumônier ou chapelain militaire dans les forces armées du Canada au pays.

c) Nous n'avons pas de chepelains auprès des prisonniers.

d) Deux de nos Pères sont chapelains d'hôpitaux d'une façon exclusive et permanente: à l'hôpital Camsell pour Indiens et Esquimaux. Ces deux hôpitaux sont à Edmonton. Plusieurs autres Pères sont aussi requis quotidiennement, quoique non exclusivement pour le chapelinat d'hôpitaux situés dans leur paroisse, p. ex. à St-Albert, Bonnyvile, North Battleford, Pincher Creek, etc...

7. EDUCATION.

Les Oblats de la province s'occupent d'éducation dans les deux sphères suivantes; la Presse et l'Enseignement.

Il sera fait mention de la Presse plus en détail au n. 12 de ce rapport.

Dans la sphère de l'Enseignement, notre province possède et dirige le Collège St-Jean à Edmonton. Elle a également le direction et la responsabilité de l'enseignement dans six écoles-pensionnats (appelées généralement écoles résidentielles) pour enfants Indiens, situées sur le territoire de nos missions-paroisses indiennes. Ces six écoles résidentielles sont la propriété du Gouvernement fédéral. De plus, nous dirigeons un Orphelinat pour garçons et filles à Prince-Albert.

Au début de ce rapport nous avons parlé du ministère exercé parmi les pauvres, mentionné nos écoles pour enfants indiens et souligné que 46 de nos Pères et Frères exercent leur apostolat parmi eux. Sur ce nombre de 46, 14 sont affectés à ces écoles résidentielles. Plus de 2.000 enfants Indiens fréquentent ces écoles, soit comme pensionnaires, soit comme externes.

Dans trois de ces écoles on donne l'enseignement depuis le Grade 1 jusqu'au Grade 12 inclusivement et dans les trois autres le cours primaire seulement. De plus, l'enseignement technique et les cours ménagers sont aussi données dans chaque école.

Outre les Oblats chargés de l'enseignement dans ces écoles, un certain nombre de religieuses (de moins en moins nombreuses, hélas!) collaborent avec nous soit pour l'enseignement, soit pour la surveillance ou la direction des services intérieurs. La majeure partie des professeurs, hommes et femmes, sont des laics. Ils sont près d'une centaine pour les six écoles résidentielles.

Les cours donnés sont ceux des provinces civiles où se trouvent situées ces écoles, selon les programmes approuvés pour les écoles catholiques. Depuis plusieurs années un nombre de plus en plus grand de ces enfants Indiens poursuivent leurs études au niveau secondaire ou dans la branche technique.

Comme beaucoup d'autres institutions catholiques en ce moment, nos écoles résidentielles se trouvent à un « tournant ». D'une part, la politique avérée du Gouvernement fédéral est d'intégrer et « d'assimiler » totalement ces élèves indiens avec les autres, de les mêler complètement aux autres élèves des écoles urbaines ou rurales de leur province civile respective, et cela sans respecter toujours la liberté du choix de l'école (publique ou confessionnelle) par les parents et les élèves.

D'autre part, malgré la meilleure bonne volonté de la part des Oblats chargés de ces écoles et très au courant de la vraie mentalité des Indiens, nous n'avons pas su organiser une équipe de sociologues, de psychologues, de travailleurs sociaux et d'économistes, pour réfuter d'une manière scientifique les fausses allégations de journalistes en mal de publicité à sensation, ou celles d'agents du Gouvernement avides d'avancement et trop enclins à se servir de la misère et des besoins materiels des Indiens en vue de les amener à faire le jeu du Gouvernement.

Aussi, devrions-nous prévoir dès maintenant le cas où nous viendrions à perdre le direction de ces écoles. Même alors, on peut espérer que tous nos Pères possédant les certificats et diplômes requis pour l'enseignement pourront occuper des postes-clés dans ces nouvelles écoles, à conditon bien entendu que le Gouvernement ne fasse pas preuve d'ostracisme envers nous, ce qui pourrait se produire. En tout cas, ce serait une sage mesure de prudence de nous préparer, en donnant à tous nos jeunes missionnaires auprès des Indiens la facilité et possibilité d'obtenir des brevets d'enseignement pour parer à une telle éventualité.

Si nous avons une pastorale d'ensemble relativement au ministère sur les réserves indiennes et dans les écoles indiennes situées sur ces réserves, cela nous permettra dans les prochaines années de donner une vitalité plus féconde à nos œuvres d'éducation indienne. Cet apostolat a été notre gloire dans le passé. Il serait dommage que nous ne soyons pas heureux et fiers de maintenir nos positions sur ce point en dépit d'obstacles et de difficultés qui n'ont pas arrêté nos devanciers pas plus qu'elles ne devraient nous arrêter aujourd'hui.

b) *Orphelinat St-Patrice.*

A Prince-Albert nous avons la direction d'un orphelinat pour jeunes garçons et filles. Un Père et un Frère coadjuteur se dévouent exclusivement à cette œuvre méritante qui abrite une centaine d'enfants. Sept ou huit religieuses prêtent leur concours pour l'enseignement, la surveillance et le service intérieur.

Cet orphelinat est la propriété du diocèse de Prince-Albert. Au point de vue financier il bénéficie du contrôle d'un Comité aviseur particulièrement intéressé à la marche de l'œuvre.

Nous pensons qu'il est nécessaire de garder cet orphelinat aussi longtemps que l'Ordinaire du lieu nous en confiera la responsabilité.

c) *Collège St-Jean.*

Fondé en 1911 comme Juniorat, cette institution devint en 1942 Collège St-Jean par suite de la fermeture du Collège des Jésuites à Edmonton, et après décision des autorités ecclésiastiques et religieuses. C'est une œuvre importante de notre province, et qui ne cesse de croître et de se développer d'année en année. Elle occupe 25 Pères et Frères Oblats de la province, et de plus en plus s'affirme comme œuvre d'éducation dont le rayonnement et l'influence rejaillissent sur les Oblats et la Congrégation en général.

Le Collège dispense l'enseignement universitaire dans deux sections: les Arts et l'Education. Peuvent entrer dans ces facultés tous les élèves qui ont la douzième année d'étude, dite d'entrée à l'Université ou immatriculation senior. Pour préparer à ces études, le Collège possède un « High School » de six années. Les six années de secondaire sont divisées en deux cycles: 3 ans de Junior High School et 3 ans de Senior High School.

Les Pères qui enseignent au Collège St-Jean sont hautement qualifiés comme professeurs. Tous, c'est-à-dire 21, ont leur B.A. Deux possèdent leur doctorat et cinq sont candidats au doctorat dans leur discipline respective. Dix-sept possèdent des licences ou maîtrises, 13 ont leur Baccalauréat en Education.

A côté des Oblats, une quinzaine d'autres professeurs, religieux et religieuses non-oblats et laïcs donnent également des cours.

Le nombre des élèves dont plus de la moitié sont pensionnaires ne cesse d'augmenter chaque année. A la rentrée de la septembre 1965 ils sont près de 400 dont une centaine se trouvent au niveau universitaire. A ce niveau le Collège est co-éducationnel et la population étudiante en Education est surtout composée de religieuses et de jeunes filles. Ces dernières demeurent dans des résidences voisines appartenant au Collège et dirigées par les Sœurs de Ste-Croix. Les cours donnés au High School préparent à l'Université.

Caractéristiques. Maison d'enseignement bilingue et catholique, notre Collège St-Jean d'Edmonton dont la devise est « Levate oculos », met au premier plan l'enseignement et la formation religieuse dans une ambiance nettement imprégnée de vie chrétienne et liturgique. C'est ainsi que des messes sont dites à différentes heures chaque jour, avec chant et homélie, pour accommoder tous les élèves: pensionnaires et externes, élèves du High School et des cours universitaires. Un comité de liturgie composé des élèves est très actif.

La direction spirituelle est bien organisée. Un Père, chargé des vocations dans la province, demeure au Collège et rencontre les élèves.

Nos maisons d'éducation sont-elles une source de vocations?

Pour ce qui regarde le Collège St-Jean nous comptons depuis 1959 36 élèves entrés au séminaire ou au noviciat: 11 dans le clergé séculier; 23 chez les Oblats (dont 2 comme novices coadjuteurs); 1 chez les Prêtres des Missions Etrangères, et 1 chez les Jésuites. De plus, une étudiante de nos résidences entre au postulat des Sœurs de Ste-Croix. Signalons en passant que toutes les vocation, originaires de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie Canadienne n'ont pas persévéré; certaines sont retournées dans le monde.

Un ou deux prêtres séculiers sont sortis de l'Orphelinat de Prince-Albert.

Au cours des années passées plusieurs de nos élèves des

écoles indiennes qui donnaient des espoirs fondés de vocation on été envoyés au noviciat. Actuellement nous avons un Père et un novice scolastique sortis de ces écoles.

Quelle est la pensée de la province à l'égard de ces institutions?

a) Nous croyons que c'est notre devoir, et dans la ligne de notre vocation principale comme Oblats, de continuer à garder la direction de nos écoles indiennes résidentielles et d'y maintenir la formation et l'enseignement catholiques. Par conséquent il nous incombe de défendre nos positions en ce domaine contre la tenance monopolistique et neutre du Gouvernement qui, sournoisement ou indirectement, cherche peu à éliminer notre action et notre influence auprès des enfants catholiques de nos tribus indiennes de l'Alberta et de la Saskatchewan.

b) Nous pensons aussi que notre présence et influence à l'Orphelinat St-Patrice de Prince-Albert doivent être maintenues, sauf décision contraire de l'Ordinaire.

c) Notre Collège St-Jean est reconnu de plus en plus, tant au Ministère de l'Education de l'Alberta que parmi la population civile, comme une institution bilingue et catholique de premier rang. Les circonstances actuelles sont particulièrement propices pour obtenir la reconnaissance officielle et l'obtention de subsides du Gouvernement provincial, grâce auxquels le financement et les développements futurs pourront être assurés. Aussi croyons-nous qu'en raison du rôle que l'Eglise en cette période de Concile veut confier de plus en plus au laïcs, il est de notre devoir de continuer à maintenir et à développer notre Collège St-Jean. Ce faisant, nous croyons faire œuvre spécifiquement oblate selon le but indiqué par notre Vénéré Fondateur à l'article 5 de la Règle:

« Les nôtres n'auront garde d'oublier leur obligation d'instruire la jeunesse de ses devoirs religieux, de détourner les jeunes gens du vice et de la dissipation, et de les rendre propres à remplir comme il convient les fonctions que l'Eglise et la Société leur confieront, dans les états respectifs qu'il auront embrassés ».

Notre Collège St-Jean n'a pas d'autre but ni d'autre ambition. N'ayant plus de Juniorat proprement dit dans la

province, nous souhaitons que chacun des Pères et Frères de notre Collège continue, par le témoignage d'une vie oblate et religieuse authentiques, d'attirer dans nos rangs des vocations solides et nombreuses parmi les jeunes avec lesquels ils vivent en contact quasi-permanent pendant plusieurs années. Un véritable éducateur oblat ne peut cesser d'avoir ce désir et de chercher à le réaliser.

8. ACTION CATHOLIQUE.

Aucun des membres de la province n'est affecté uniquement ou exclusivement à l'Action Catholique. Cependant tous nos Pères dans le ministère et plusieurs de nos Frères dirigent des groupements paroissiaux ou locaux d'Action Catholique sous la direction et le contrôle des organismes diocésains ou nationaux d'Action Catholique.

Enumérons quelques-uns des principaux groupes ou mouvements d'Action Catholique dont la plupart d'entre nous s'occupent dans la province:

Dames de Ste-Anne; Dames de l'Autel; Archiconfrérie de la Doctrine Chrétienne; Scouts; Guides; C.Y.O.; Chevaliers de l'Autel; Chevaliers de Colomb; Ligue des Femmes Catholiques (C.W.L.); Ligue du Sacré-Cœur; camps de vacances, etc.

A ces groupes et associations d'Action Catholique il faut ajouter l'Association Missionnaire de Marie-Immaculée dont il sera question plus loin et la Ligue Catholique des Indiens, à la fois une œuvre catholique et sociale, et dont il est question au n. 9.

9. ACTION SOCIALE.

Dans le domaine de l'Action sociale plusieurs initiatives ont été prises par les Oblats de la province. Il nous semble utile de mentionner les principales:

a) *Ligue Catholique des Indiens.*

A l'occasion du Pèlerinage National des Indiens au Cap-de-la-Madeleine, en juin 1954, la Ligue Catholique des Indiens fut fondée avec l'approbation unanime des Evèques et prêtres présents ainsi que l'approbation de près de 600

délégués Indiens venus de toutes les provinces et territoires du Canada. En janvier 1955 cette Ligue était approuvée officiellement par l'Episcopat Canadien.

En septembre 1954 notre province oblate d'Alberta-Saskatchewan fut la première à introduire et organiser la Ligue parmi les Indiens confiés à ses soins. En 1957 elle organisait un premier congrès provincial qui réunissait l'évêque, 125 délégués Indiens de toutes les réserves de la province et près d'une trentaine de missionnaires. Depuis lors ce congrès provincial s'est tenu chaque annéee. Plusieurs Evêque y sont venus et en ont profité pour donner leurs consignes et directives aux délégués et missionnaires qui les accompagnaient.

Les membres de cette Ligue en Alberta sont environ 2.000. La Ligue a pour buts:

1) d'assurer une éducation chrétienne à tous les enfants Indiens d'âge scolaire;

2) de favoriser la formation de chefs, surtout parmi les jeunes adultes;

3) de développer le sens de la responsabilité sociale chez les Indiens, tant vis-à-vis de l'Eglise que vis-à-vis de l'Etat;

4) de favoriser les vocations indiennes religieuses et sacerdotales;

5) de promouvoir chrétiennement le développement économique et social des groupements indiens.

Depuis sa fondation, nous avons été heureux d'enregister des résultats bienfaisants et encourageants. Parmi ces résultats signalons la coordination plus grande de tous les groupements d'action afin de leur donner plus de force et d'efficacité; la création de mouvements d'influence plus puissante pour la protection des intérêts religieux et sociaux de la population indienne; une infiltration des membres de la Ligue dans les autres organisations neutres afin de faire reconnaître les principes et droits catholiques.

Au concret, il faut ajouter que, grâce à l'action et à la pression exercées par la Ligue, la grande-majorité des enfants Indiens catholiques fréquentent les écoles catholiques.

Trois caisses populaires ont été fondées; des comités scolaires pour le développement et la surveillance des écoles furent établis et reconnus; on a organisé des centres d'éducation adulte, de vie familiale, de loisirs; aussi des cercles d'études sur le développement de la communauté. Une coopérative a été fondée. Pour encourager les groupes on a établi des sociétés culturelles favorisant le développement de l'art indien, le folklore indien, la préservation de leur culture, etc.

Enfin, il faut noter aussi que grâce à cette Ligue Catholique des Indiens, on constate une amélioration de la vie chrétienne et de la pratique religieuse, un intérêt plus grand au renouveau liturgique, une collaboration plus étroite avec les missionnaires et une aide ou support dans les initiatives et fondations, une part plus grande à l'Association Missionnaire de Marie Immaculée, etc. Un mouvement de « cursillos » à été fondé dans l'une de nos réserves ainsi que les « Christophers ».

b) Plusieurs de nos paroisses possèdent des Caisses populaires et contribuent à des œuvres sociales d'entraide et de réhabilitation.

c) Un certain nombre d'œuvres sociales rattachées au mouvement de la « Survivance » française et dont les Oblats furent les promoteurs seront mentionnées au n. 12.

10. Travaux scientifiques des Oblats: *livres, revues, périodiques, monographies.*

a) Voici les principaux travaux publiés par les Oblats de la province depuis le Chapitre de 1959:

1959 - St-Joachim, Edmonton; 100 anniversaire (brochure) R.P. F. Thibault O.M.I.

1960 - Cree Hymnal (livret de cantiques en Cree) - R.P. V. Le Calvez O.M.I.

1960 - Vital Grandin O.M.I. (biographie) - R.P. P.-E. Breton O.M.I.

1960 - Blacksmith of God (Frère Antoine, O.M.I. - R.P. P.-E. Breton O.M.I.

1961 - Collège St-Jean; 50è anniversaire (brochure) - R.P. A. Lacerte O.M.I.

1961 - Centenaire de St-Albert (2 brochures) - RR.PP. E. Tardif O.M.I. et C. Tourigny, O.M.I.

1962 - Histoire de St-Paul (Alberta). Thèse de doctorat du R.P. Emeric Drouin, O.M.I. Cette thèse n'a pas encore été imprimée.

1962 - Hobbema (brochure) - R.P. P.-E. Breton O.M.I.

1962 - Au pays des Peaux-de-Lièvres (Frère Kearney) - R.P. P.-E. Breton O.M.I.

1963 - Le repas Pascal (brochure) - R.P. V. Goldstein O.M.I.

1964 - Irish of the Arctic (Brother Kearney) - R.P. P.-E. Breton O.M.I.

1964 - Brochure (anglais); Bishop Grandin (20.000 ex.); et dépliants français et anglais sur Mgr Grandin et Frère Antoine Kowalczyck (35.000 ex.) - par Vice-Postulation (R.P. P.-E. Breton O.M.I.).

b) *Revues et périodiques*

Le Message de l'Immaculée, Revue de l'A.M.M.I. - mensuel.

Kitchitwa Miteh, revue en langue Cree - mensuel.

La Survivance, journal hebdomadaire (jusqu'en août 1965, alors que la rédaction fut confiée à un laïc).

Le Saint-Jean, dépliant périodique (4 à 8 pages) du Collège St-Jean.

Brochures (annuelles ou trimestrielles) publiées par les écoles indiennes d'Hobbema, Cluny, Cardston, St-Paul, Duck Lake, Onion Lake.

Bulletin de nouvelles oblates de la province: « Entre Nous ».

Bulletins paroissiaux hebdomadaires ou mensuels publiés par la quasi-totalité de nos paroisses et missions.

1965 - Les messes de chaque dimanche en Cree (polycopie) - R.P. V. Le Calvez, O.M.I.

11. COLLABORATION DU LAÏCAT À NOTRE APOSTOLAT; L'A.M.M.I

a) Généralement parlant les laïcs nous aiment, nous estiment et nous aident dans notre ministère et nos diverses œuvres. Beaucoup d'entre eux sont toujours prêts à collaborer avec nous, à s'intéresser à notre apostolat et à celui de notre Congrégation. Ils nous manifestent leur attachement spécialement à l'occcasion de nos célébrations, anniversaires, entreprises. Là où cette collaboration a fait défaut, c'est le résultat de certaines bévues ou déficiences personnelles de la part de tel ou tel d'entre nous en certaines circonstances.

Nous pensons qu'il faudra de plus en plus nous habituer à confier des responsabilités aux laïcs dans nos œuvres et paroisses. Pour un certain nombre de ces tâches d'ordre technique matériel, de secrétariat et autres du même genre, les laïcs sont au moins aussi bien sinon mieux qualifiées que nous pour les remplir. C'est pourquoi il est opportun de reviser et repenser notre apostolat en fonction d'une plus grande part donée aux laïcs. Cela nous permettra d'être plus disponibles pour le ministère spirituel et évangélique qui est le nôtre.

b) *Association Missionnaire de Marie Immaculée.*

Il serait téméraire de soutenir que notre A.M.M.I. dans la province a accentué l'apostolat des laïcs. Bien que, de sa nature, elle vise à former ses membres à l'apostolat missionnaire, à l'œuvre des vocations, à la dévotion mariale il semble qu'elle est plutôt considérée par beaucoup comme une association pieuse assez peu vivante et dynamique, et en conséquence elle n'est pas, pour le moment du moins, promotrice de l'apostolat comme tel.

Certes, il en est parmi ses membres qui se dévouent généreusement aux missions oblates, d'autres offrent des dons substantiels occasionnellement. Par ailleurs nos nombreux coopérateurs jouissent, du moins en principe, des droits et privilèges de l'A.M.M.I. Mais la majorité d'entre eux ne sont même pas inscrits dans nos registres. On peut et doit donc regretter que l'A.M.M.I. ne soit pas assez connue de nos collaborateurs, ou que, si elle l'est, ce soit sous

l'aspect désagréable de contribution financière comme condition d'appartenance. C'est pourquoi trop peu de nos fidèles s'intéressent à l'A.M.M.I. et préfèrent nous aider sans en faire partie.

Au début de l'année notre A.M.M.I. comptait 1.375 membres dans la province. Les associés inscrits sont en majorité des vieillards, des religieuses et des écoliers.

Par insouciance ou manque de conception vraie de la nature et des buts de l'œuvre, plusieurs des nôtres dans la province ont des préjugés contre son efficacité comme moyen d'apostolat. Peut-être le manque de directives précises et officielles, et de continuité au niveau provincial et paroissial sont-ils aussi la cause de cette stagnation dans la vie et le développement de notre A.M.M.I.

Sur le plan diocésain on n'ignore pas que les Evêques, tout en tolérant l'Association, la veulent discrète. Les œuvres proprement diocésaines et nationales on la priorité et sont aussi, il va sans dire, des moyens d'apostolat.

Depuis deux ans le Directeur de l'A.M.M.I. dans la province a été plus libre de promouvoir sans relâche cette œuvre éminemment oblate. Ses visites périodiques dans nos paroisses, missions et écoles ont éveillé l'attention et stimulé l'intérêt pour notre A.M.M.I. Grâce à son insistance pour mieux faire connaître la vraie nature de cette Association, on peut espérer que d'année en année elle sera mieux connue, appréciée, utilisée et dynamique dans toute notre province oblate. Par sa revue mensuelle, « Message de l'Immaculée », notre A.M.M.I. sera de plus en plus en mesure de faire de chacun des membres de l'Association un auxiliaire dévoué de notre apostolat oblat dans la province.

12. Autres perspectives et initiatives apostolique de la province.

a) Ci-dessus, au n. 10 nous avons énuméré les diverses publications éditées par les Oblats de la province: livres, brochures et périodiques. Chacune de ces publication est un moyen d'apostolat catholique, sinon spécifiquement oblat. Parmi les périodiques les plus répandus signalons en particulier:

1) Le Message de l'Immaculée, revue mensuelle de l'A.M.M.I., qui pénètre dans près de 3.000 foyers, à l'intérieur et au dehors de la province.

2) Une revue mensuelle en langue Cree intitulée « Kitchitwa Miteh » est lue et répandue parmi les Indiens de toutes nos tribus indiennes de l'Ouest canadien.

3) Le journal hebdomadaire « La Survivance », dont les Oblats ont eu la direction et la rédaction depuis près de 40 ans jusqu'au mois dernier alors que la rédaction était confiée a un laïc. Toutefois, plusieurs des nôtres font partie du Bureau des Directeurs de La Survivance et continuent à y maintenir l'orientation catholique.

A ce propos, la part considérable prise par notre province oblate dans la survivance des catholiques de langue français au sein de la majorité anglo-saxonne et protestante de nos provinces ne peut être passée sous silence. S'il s'agit en cela d'une question de langue, il est non moins évident qu'il s'agit aussi de la préservation d'une mentalité de tradition catholique. L'un des nôtres continue d'être secrétaire général de l'Association canadienne-française de l'Alberta, et à ce titre travaille à la reconnaissance officielle de droits qui sont chers à tous nos groupements et paroisses catholiques de langue française de la province. C'est grâce à l'A.C.F.A. que notre Collège St-Jean a reçu dernièrement un don princier, au titre culturel, du Gouvernement provincial de Québec.

b) *Apostolat par la radio.*

Chaque dimanche — sauf un par mois — le poste de langue française CHFA d'Edmonton diffuse la grand'messe (avec homélie) célébrée en notre église paroissiale St-Joachim d'Edmonton.

Ce même poste assure aussi la diffusion des émissions religieuses données par le studio Maria Goretti de notre Collège St-Jean. Ces émissions religieuses sont: le prière du matin avec nouvelles religieuses, la récitation quotidienne du chapelet le soir, l'heure mariale du samedi, l'heure du Collège et autres programmes spéciaux.

Enfin, chaque semaine ce poste diffuse un programme

religieux avec nouvelles et messages en langues indiennes et esquimaudes donné et préparé par notre chapelain de l'Hôpital Camsell à Edmonton.

c) *Vice-Postulation.*

Depuis que la Vice-Postulation pour l'Ouest canadien fut érigée en décembre 1957, notre province s'est associée concrètement et avec joie aux activités de cette Vice-Postulation. Notre rapport de la Province au Chapitre de 1959 soulignait déjà la part prise par nous à ce travail de la Vice-Postulation, en vue de promouvoir l'intérèt des fidèles de nos régions pour nos Causes oblates de Béatification, spécialement celles du vénéré Mgr Grandin et du Frère Antoine Kowalczyck, qui furent tous deux membres de la Province.

Après le décès du R.P. P.-E. Breton, Vice-Postulateur de 1958 à 1964, la Postulation Générale de Rome a chargé l'un des Pères de notre province de continuer ce travail dont le but est de faire connaître les œuvres et les vertus de nos Oblats morts en odeur de sainteté en même temps que l'inciter les fidèles à recourir à leur pouvoir d'intercession. On sait que le regretté Père Breton contribua énormément par ses écrits (biographies, brochures, dépliants, articles) à faire connaître la vie héroïque de nos Oblats candidats aux honneurs des autels.

IV

LA VIE DES MEMBRES DE LA PROVINCE

1. Estime de la vie religieuse communautaire (*Charité*)

Je crois rendre justice à tous nos Pères et Frères en disant que, dans l'ensemble, ils ont une très grande estime de la vie religieuse communautaire et qu'il s'efforcent de pratiquer la charité, cette caractéristique de l'Oblat, cette vertu qui nous a été donnée par testament par notre Vénéré Fondateur: Charité, charité, charité!

Cette charité que nous trouvons dans notre province est faite d'attentions, d'égards, d'intérêts, de sacrifices ré-

ciproques poussés parfois à l'héroïsme. A preuve, les petites communautés de deux ou trois religieux à tempéraments opposés vivant continuellement dans la joie de la charité fraternelle. Cette charité est aussi faite de dévouement attentif ainsi que de visites et de réunions fraternelles. Elle se manifeste également envers les visiteurs: Oblats des autres provinces, prêtres ou religieux de passage ou en visite, laïcs même! Cette vertu fleurit dans nos communautés grandes ou petites, où la vie de famille est agréable.

Toutefois, ici ou là, on doit signaler que certains négligent la vie communautaire, soit par des habitudes d'individualisme exagéré, soit pour suivre certaines tendances qui semblent vouloir s'enraciner dans quelques communautés. Sur ce point, il est évident que l'exemple des Supérieurs et Directeurs de résidences a une influence capitale sur la vie communautaire. Raison de plus pour eux d'être à la hauteur de leur tâche et de mettre tout en œuvre pour qu'il y ait une véritable vie communautaire. C'est en fonction et en vue de leur communauté oblate qu'ils ont été nommés Supérieurs et Directeurs.

2. Vie religieuse communautaire de la province.

a) On souhaiterait un Vade-mecum réadapté, compte tenu de l'orientation liturgique actuelle, et conservant seulement ce qui serait spécifiquement propre à notre Congrégation.

b) Là où cela est possible il serait certes très profitable que les Pères et Frères récitent en commun au moins une partie du Saint-Office, v.g., Laudes, Sexte, Complies. Ceci suppose qu'il y aurait une permission plus générale de dire le bréviaire en langue du pays.

c) Pour la concélébration, tenir compte des désirs individuels de dire la messe privément. D'où une certaine latitude sur ce point afin de ne pas passer d'un extrême à l'autre.

d) Le lecture (v.g. par rubans magnétiques) est faite dans certaines communautés.

e) Les retraites annuelles sont faites par tous. La grande majorité prennent part aux retraites communes de la province qui se font à St-Albert; ceux qui ne peuvent y prendre part font leur retraite en particulier. On est généralement fidèle aux retraites mensuelles dans le maisons et districts. On profite de ces réunions pour avoir une conférence spirituelle (lecture ou ruban magnétique) ainsi qu'une conférence pastorale, liturgique, etc. De même, on profite de la retraite pour une révision de vie (coulpe modifiée).

f) La dévotion à la Sainte Eucharistie continue d'être le centre de la vie sacerdotale et religieuse, au moins chez la plupart. On omet peut-ètre trop aisément les visites quotidiennes. Ici ou là il semble que l'on pourrait intensifier la dévotion au Sacré-Cœur et à la Très Sainte Vierge.

3. Attachement à la Congrégation.

Il n'est pas douteux que les membres de la province restent très attachés à la Congrégation, à son idéal, à son progrès spirituel et apostolique, à son recrutement. Cet attachement serait peut-être plus apparent encore si beaucoup de nos postes étaient moins isolés, notre ministère moins dispersé, notre personnel plus nombreux.

Nous constatons que notre recrutement tient une grande place parmi les préoccupations et soucis des Pères et Frères de la province. En effet, comme on l'a indiqué au début de ce rapport, nos effectifs n'ont pas augmenté depuis le dernier Chapitre. On doit même constater que, dans les années à venir, ils vont baisser en raison de la diminution du nombre actuel des aspirants scolastiques et novices. Cependant c'est le contraire que nous aimerions voir se produire.

Il semble que nous devrions normalement attirer à nous des vocations si nous vivons notre vie oblate sérieusement et dans toute son ampleur. En révélant le bel idéal oblat aux âmes des jeunes qui nous fréquentent et nous observent nous pouvons compter que le Divin Maître leur inspirera de joindre nos rangs. Un Père a été nommé directeur des vocations dans la province et il s'en occupe très

activement; il est donc normal que nous travaillions de concert avec lui sur ce point.

D'autre part, étant donné que notre province est officiellement une province de *langue française*, il arrive que certaines vocations aillent ailleurs en raison de ce caractère linguistique de nos communautés oblates de la province. Est-il opportun de prévoir ou de faire un certain réajustement à ce sujet? L'avenir et les décisions des autorités majeures dicteront éventuellement notre ligne de conduite.

II - Conseils Evangéliques et saints vœux.

A) *Pauvreté*

Dans les maisons et résidences oblates de la province il y a d'authentiques religieux oblats, même de vrais saints qui marchent sur les traces « de Mgr de Mazenod, de Mgr Grandin, du Frère Antoine et de tant d'Oblats morts en odeur de sainteté ». Ils sont des exemples vivants, des observateurs fidèles des obligations découlant de leurs vœux et des vertus de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Les Pères et Frères savent que la Congrégation a été fondée, qu'elle est née pour l'évangélisation des pauvres, des indigents, des malheureux, pour l'évangélisation des âmes les plus abandonnées, pour cette humanité qui souffre, qui pleure. Aussi les Oblats s'abandonnent-ils à Dieu, leur Père, avec confiance et amour. Ils sont les témoins vivants du Christ, évangélisant les pauvres, ceux qui ont faim, ceux qui souffrent. Ces Oblats ne font pas d'actes de propriété sans permission, ne voyagent pas inutilement, ne s'attachent pas aux biens qui leur sont confiés.

Par contre on remarque chez certains une tendance à posséder quantité d'objets inutiles, à employer sans nécessité une auto sous divers prétextes futiles, à se servir de cette voiture comme étant leur bien exclusif et cela parfois au détriment de l'esprit communautaire, de la bonne entente oblate..., une certaine appropriation de ce qui est et doit rester communautaire.

On remarque aussi une tendance à un certain confort que l'on ne trouve pas chez les gens que nous évangélisons. Il y a encore certains cas particuliers où l'on ne rend pas assez compte aux supérieurs de l'administration financière, des recettes, dépenses de voyage, et autres, comme le demande le vœu de pauvreté.

En général cependant, on peut dire que les Pères et les Frères font tout leur possible pour sauvegarder l'esprit religieux. La pauvreté volontaire existe vraiment dans la province: bien observée, elle sert à développer l'esprit de dépendance et de détachement; elle a un grand rôle dans le progrès spirituel de nos communautés.

Cas particuliers: il faudrait que tous et chacun s'appliquent toujours à bien rendre à la Congrégation ce qui lui appartient normalement. Il existe parfois une certaine tendance à développer des œuvres au détriment de la caisse oblate. Une étude d'ensemble devrait être entreprise immédiatement à ce sujet car, dans le passé, nous avons trop sacrifié de nos revenus oblats pour fonder des œuvres non-oblates. De plus, il ne faudrait pas oublier d'obtenir le « nihil obstat » du Supérieur oblat dans la gestion ou l'administration des biens non-oblats. Le Supérieurs de maisons et districts peuvent aider beaucoup l'Administration provinciale sur ces divers points.

B) *Obéissance*

En général, la soumission, l'obéissance des Oblats de la province est exemplaire. Elle est motivée par le fait que les religieux se rendent compte qu'ils ont fait vœu d'obéissance non seulement pour leur sanctification personnelle, mais aussi pour être un témoignage vivant de leur service pour l'Eglise, pour le peuple de Dieu. Cette obéissance ne s'adresse pas à un homme mais à Dieu représenté par l'autorité à ses divers niveaux.

Ici encore les relations sont bonnes: les sujets voient le Christ dans leur Supérieur; les Supérieurs, le Christ dans leurs sujets. Il y aurait cependant à rendre plus intimes, plus éclairées ces relations.

Dans les communautés plus nombreuses le rôle du Supérieur, quant à l'obéissance, peut se manifester plus ouvertement et plus fréquemment que dans les districts, là surtout où les Pères vivent plutôt seuls et isolés les uns des autres. Par contre, nous sommes heureux de constater dans certains districts la tendance à se rapprocher et à discuter en groupe leurs problèmes et même à s'entraider, soit pour la prédication de retraites, soit pour les confessions.

L'organisation du travail et des responsabilités se ressent donc de cette tendance de travail en équipe tel que mentionné plus haut.

Dans la Province, cette distribution est plutôt du ressort de l'Evêque ou du Provincial, vu le petit nombre des Pères et aussi des œuvres plutôt spéciales qui nous sont confiées. Toutefois, une réorganisation de ces œuvres s'imposerait par une discussion franche avec les divers Ordinaires.

A peu près toutes nos maisons ou résidences ont un règlement approuvé par le Provincial qui tient compte ça et là des situations particulières de telle ou telle maison; et ce règlement est en général bien suivi. Les obédiences sont aussi généralement bien acceptées. Dans la plupart des cas elles sont discutées au préalable avec le sujet. La soumission des Pères et Frères à l'Eglise, au Pape, est toujours celle qui a prévalu dans la Congrégation: elle a un vrai sens oblat! Il a pu arriver, dans certains cas, que quelques-uns aient critiqué certaines décisions de l'Ordinaire, et même refusé de suivre telle ou telle directive, mais ce fut plutôt le fait de cas isolés et pour des choses d'importance secondaire.

C) *Chasteté*

Si nous nous sommes engagés par ce vœu, c'est pour suivre le Christ de plus près dans notre ministère des âmes, et pour être un témoignage individuel et de groupe aussi dans l'observance de cette vertu. Dans le monde actuel, il nous faut donc par la parole et l'exemple, revaloriser le service que cette vertu rend aux laïcs, aux jeunes gens, en

un mot les aider à vivre leur vie conjugale, leur vie individuelle au même titre que nous vivons la nôtre. C'est là le côté apostolique de notre vœu.

III - Formation des futurs missionnaires.

Note

Nous n'avons pas de Juniorat, Noviciat et Scolasticat dans la province et par conséquent pas de Préfet ni de Comité provincial des Etudes.

Toutefois, nous faisons partie de la « Oblate Educational Association » et nous prenons part fidèlement aux congrès périodiques de cette Association qui jusqu'ici se sont tenus dans l'une ou l'autre province des Etats-Unis.

A) *Sources des vocations*

1) *Juniorats*

Plus haut, en parlant de l'Education, nous avons mentionné que le Juniorat de notre province — ou Juniorat St-Jean — fondé en 1911, était devenu Collège St-Jean depuis plus d'une vingtaine d'années. Il s'ensuit donc que nous n'avons pas de Juniorat strictement parlant.

Nous avons signalé en même temps que chaque année depuis sa fondation, le Juniorat puis Collège St-Jean, a été la pépinière de vocations oblates en nombre plus ou moins grand. En fait, le rapport fourni sur ce point par notre Père directeur des vocations souligne très à propos que notre Collège St-Jean d'Edmonton continue d'être la source de la majorité des vocations pour notre province.

A titre de statistique, ajoutons que depuis sa fondation en 1911 jusqu'en 1961, le Juniorat (et Collège) St-Jean a fourni à l'Eglise une phalange de 137 prêtres (dont 4 sont aujourd'hui Evêques Oblats) et 5 Frères coadjuteurs. De ce nombre total 90 sont devenus Oblats de Marie Immaculée. Depuis 1961 jusqu'à maintenant 13 autres étudiants du Collège sont entrés chez nous et continuent leur stage de formation scolastique en vue de la prêtrise. De plus, deux collégiens sont entrés comme frères coadjuteurs.

En un sens, on peut regretter que notre Juniorat n'e-

xiste plus comme tel. Cependant nous avons 25 Pères et Frères formant le personnel Oblat de notre Collège St-Jean; et sans nul doute l'influence que chacun d'eux exerce au point de vue Oblat a un heureux effet sur l'éclosion des vocations en germe parmi la gent étudiante. Un groupe dynamique et alerte de membres de l'A.M.M.I. parmi ces jeunes ne manquerait pas d'entretenir la flamme des vocations oblates et de préparer des recrues pour l'avenir.

2) *Autres centres*: séminaires, collèges, High Schools...

En plus des vocations sorties du Collège St-Jean, un certain nombre d'autres proviennent des High Schools dans les paroisses, des autres écoles (blanches et indiennes), des retraites données à notre maison de retraites fermées de St-Albert. C'est dire que partout dans la province on travaille, parfois dans l'ombre, à notre recrutement sans oublier cependant que c'est Dieu qui sème les vocations et qui donne les grâces voulues pour répondre à ses appels. C'est pourquoi toutes les vocations religieuses et sacerdotales sorties de nos paroisses et institutions ne joignent pas nécessairement notre Congrégation.

3) *Recherche des vocations adultes ou tardives.*

Ces années dernières nous avons eu quelques vocations adultes, tant parmi les scolastiques que parmi les scolastiques que parmi les Frères coadjuteurs. Pour plusieurs d'entre eux la maison de retraites fermées de St-Albert a été un milieu favorable pour susciter ou faire éclore ces quelques vocations adultes.

Il va sans dire que le Directeur des vocations de la province est obligé dans son travail de recrutement de tenir compte des directives généralement très précises des Ordinaires des diocèses concernant la propagande et les conférences dans les paroisses, écoles et groupements.

B) *Noviciats.*

Les novices scolastiques et coadjuteurs de notre province font leur noviciat à Lebret (auparavant St-Norbert),

dans la province du Manitoba, avec ceux des provinces du Manitoba, Ste-Marie, et des Vicariats de Missions du Nord.

1) Tout récemment, à la demande du R.P. Provincial du Manitoba, un Père de notre province a été nommé socius du Maître des novices à Lebret.

2) Depuis 1959 jusqu'en septembre 1965, 37 aspirants scolastiques de notre province sont entrés au noviciat. Sur ce nombre, 16 sont sortis au cours du noviciat, soit 43%.

Pendant cette même période, 7 postulants coadjuteurs ont commencé leur noviciat; 4 d'entre eux sont sortis au cours du noviciat, soit 57%.

Pendant le sexennat écoulé, il appert donc qu'une moyenne de 6 aspirants scolastiques et de un postulant coadjuteur sont entrés au noviciat chaque année. Présentement cette moyenne de 6 a baissé puisque nous n'avons cette année que 2 novices pour la province. Avec la grâce de Dieu et le travail très actif de notre Directeur des vocations ainsi que la collaboration de tous, Pères et Frères, nous avons confiance que la courbe de nos vocations ne tardera pas à remonter en proportion de nos besoins et des multiples tâches qui nous attendent dans la province.

La réponse aux autres questions concernant les noviciats relève de la province où se trouvent ces maisons.

C) *Scolasticats.*

La province n'a pas de scolasticat à elle. Nos scolastiques font leurs études aux scolasticats de St-Norbert (auparavant Lebret), de Battleford, d'Ottawa et de Rome (4 y étudient actuellement).

Nos scolastiques, y compris ceux de Rome, sont actuellement 16. Ils étaient 23 en 1962, 25 en 1963, 18 en 1964. Leur nombre est donc en diminution, en raison de la baisse du nombre des novices.

De 1959 à septembre 1965 1 scolastique à vœux perpétuels a demandé et obtenu d'être délié de ses vœux; 5 scolastiques sont sortis à l'expiration de leurs vœux temporaires.

Le pourcentage de persévérance de nos scolastiques pendant leur scolasticat a donc été de 72% depuis le dernier Chapitre.

La réponse aux autres questions concernant les scolasticats sera fournie par les provinces où se trouvent ces maisons.

Notons cependant qu'il nous semble utile de donner l'occasion aux scolastiques de se familiariser un peu avec le ministère au cours des vacances d'été, p. ex. en prêtant leur concours pour les œuvres de jeunesse, catéchismes, etc., sous la direction et le contrôle de curés et vicaires expérimentés.

D) *Formation des Frères Coadjuteurs.*

1) *Pré-postulat et postulat.*

Nous envoyons maintenant nos pré-postulants au pré-postulat de Rougemont, dans la province St-Joseph. Quatre y ont été envoyés; deux s'y trouvent actuellement. Auparavant, plusieurs ont fait leur pré-postulat à St-Albert d'où ils étaient ensuite envoyés au postulat de St-Norbert, Manitoba.

Au total, 11 aspirants coadjuteurs se sont présentés depuis 1959. Sept sont entrés au noviciat, 4 sont sortis au cours de leur noviciat, 3 ont terminé le noviciat et prononcé leurs vœux.

Le recrutement se fait d'une manière plutôt occasionnelle, par contacts personnels ou à l'occasion de retraites fermées.

Il y a très peu de jeunes qui pensent à la vocation de Frères coadjuteurs ou même savent exactement en quoi elle consiste. On en trouve davantage parmi les adultes ayant dépassé la trentaine.

De façon générale, les postulants auraient besoin d'une formation technique appropriée ainsi que d'une solide formation chrétienne. Le milieu familial et l'éducation première sont bien essentiels. Peut-être compte-t-on trop sur le noviciat pour y suppléer...

2) *Noviciat.*

Les réponses concernant le noviciat des frères coadjuteurs seront données par la province où se trouve ce noviciat, i.e. la province du Manitoba où nos postulants sont ordinairement envoyés. L'un ou l'autre le fait parfois dans l'est du Canada.

3) *Après le Noviciat.*

La province compte 22 Frères coadjuteurs à vœux perpétuels et 3 à vœux temporaires, soit 25 en tout.

Ils étaient 24 en 1953, 27 en 1959. C'est donc une diminution de 2 depuis le dernier Chapitre.

a) Pendant le dernier sexennat 3 frères à vœux temporaires sont sortis à l'expiration de leurs vœux: deux à la veille de leur oblation perpétuelle et le troisième après un an de vœux temporaires. La raison de sortie des deux premiers provenait de leur mentalité peu disposée à l'obéissance religieuse, le troisième a constaté qu'il était peu apte à la vie religieuse communautaire.

b) Bien qu'un certain nombre de nos Frères coadjuteurs n'aient pas reçu une formation technique complète ou très spécialisée, cependant tous remplissent des emplois leur permettant de mettre en pleine valeur leurs qualités et aptitudes, compte tenu de leur âge, santé, expérience et degré d'instruction. Nous sommes actuellement très heureux de pouvoir fournir à ceux qui le désirent et en ont les aptitudes les facilités de suivre les cours techniques les plus appropriés pour chacun d'eux.

La formation religieuse leur est donnée par les conférences et lectures, les retraites mensuelles spéciales pour eux à St-Albert, le bulletin des Frères rédigé par le Préfet spirituel de la province St-Joseph. Huit ont suivi les exercices de la retraite de 30 jours, soit avant, soit après leurs vœux perpétuels. Ils ont toute facilité pour la Messe quotidienne, les offices de l'Eglise et leur Office en commun là où ils sont plusieurs. Là où ils sont seuls les conférences spéciales hebdomadaires ne sont guère pratiques ni réalisables. Mais ils sont tous invités personnellement à venir aux retraites mensuelles communes auxquelles 18 à 20 d'entre eux pren-

nent habituellement part. Plusieurs conférences leur sont données ainsi qu'une période de « dialogue » durant cette retraite.

c) Les frères coadjuteurs remplissent des emplois nombreux et variés dans notre province: surveillants dans nos écoles et au Collège, secrétaires, instructeurs et directeurs des sports et loisirs, directeurs des Enfants de chœur, sacristains, électriciens, plombiers, menuisiers, constructeurs et bâtisseurs, propagandistes de revue, cuisiniers, fermiers, jardiniers, entretien des maisons, etc.

d) En général, ils participent à l'apostolat sacerdotal par leurs emplois et fonctions là où ils se trouvent. Certains y participent plus directement, p. ex. par la direction des Enfants de chœur, le chant aux messes, le rôle de lecteur ou commentateur pendant les Offices, le soin de la sacristie et l'aide au prêtre ou au missionnaire dans ses divers offices au presbytère. Nous croyons qu'ils sont en général satisfaits de leur vie dans la communauté, même s'il leur arrive de rencontrer certaines difficultés qui font partie de circonstances permises par la Providence pour notre sanctification. L'exemple du Frère Antoine que la plupart d'entre eux ont connu et admiré pendant sa vie leur sert de modèle et de stimulant.

e) Le préfet spirituel provincial des Frères coadjuteurs est précisément à leur disposition pour les aider et servir de liaison entre eux et l'autorité provinciale ou locale. Grâce à ses efforts et à son action individuelle sur chacun d'eux, il les met en mesure de mieux remplir leur rôle de *Frère coadjuteur* qui est précisément d'aider à l'apostolat des Pères dans la province. Dans les maisons plus importantes où se trouvent plusieurs Frères, l'un des Pères est spécialement chargé d'eux, surtout pour les conférences hebdomadaires.

f) Pour le moment, vu le nombre plutôt restreint de nos Frères coadjuteurs ainsi que leur âge moyen et leur formation antérieure, nous ne voyons guère la possibilité de leur confier une collaboration plus ample à notre apostolat.

IV. COMPLEMENT DE FORMATION

1) *Année de pastorale.*

a) Nous n'avons pas de maison d'études pastorales dans la province. Jusqu'ici nos jeunes Pères sortant du scolasticat sont allés faire leur année de pastorale à la maison « Sedes Sapientiae », à Ottawa, dans la province St-Joseph. Dernièrement l'un ou l'autre a suivi des sessions de catéchèse pour suppléer à cette année de Pastorale à Ottawa.

L'un des jeunes Pères y a également suppléé en prenant part a des conférences hebdomadaires régionales qui se tenaient dans le district surtout pour les jeunes prêtres, séculiers et religieux.

b) A plusieurs reprises ces années dernières, nos jeunes Pères furent envoyés au scolasticat de Lebret pendant une semaine, à la fin des vacances d'été, pour y suivre certains cours théoriques et pratiques - théologie, droit canon, liturgie, qui comptaient pour les examens quinquennaux. Il semble que ces examens sont présentement plus ou moins « en veilleuse », peut-être en raison précisément de l'anné de pastorale!...

c) La province où se trouve la maison d'études pastorales donnera sans doute la réponse aux autres questions concernant le programme des cours, le ministère accompli, le personnel, le nombre des stagiaires, etc.

d) Nous avons demandé à l'un de nos Pères, stagiaire en 1964, de donner son appréciation sur l'année de pastorale. Cette appréciation qui est reproduite ci-après ne manque pas d'intérêt.

e) Notre province elle-même incline à penser que 2 ou 3 sessions de Catéchèse comme celles qui se donnent au Collège St-Jean d'Edmonton pendant l'été (6 semaines chaque fois) compléteraient aussi bien la formation pastorale des jeunes Pères qu'une année passée à Ottawa.

En même temps ces jeunes Pères pourraient commencer leur formation pratique au ministère sous la direction et le contrôle d'un curé dans nos paroisses oblates.

« Appréciation de mon année de Pastorale » :

On a déjà dit que l'institution de l'année de « Pastorale » était la reconnaissance de l'inaptitude des Scolasticats et des Séminaires à former adéquatement pour le ministère... Est-ce vrai? Je l'ignore.

Pour ma part, j'ai aimé mon année de Pastorale, et j'aime croire que j'en ai beaucoup profité. Les opinions sont partagées: j'ai rencontré des Pères qui croient y avoir perdu leur temps, j'en ai rencontré plusieurs qui croient avoir appris beaucoup... Je dirais que l'année de Pastorale est profitable, dans la mesure où le stagiaire y met du sien.

Je donne ici mes appréciations:

1) *Négativement:*

— Vie communautaire difficile. Nous logions à « Sedes »... Or, je pense que « Sedes » est beaucoup plus une maison de pension qu'une maison religieuse... Il y a au moins quatre groupes différents dans cette maison: les Pères du Personnel, avec lesquels nous avons fraternisé deux fois durant l'année: le 8 décembre, et le 17 février; il y a les étudiants en Pastorale; ensuite, les étudiants clercs qui logent à Sedes; enfin, quelques étudiants et étudiantes laïcs.

— Les cours offerts à la Pastorale sont trop théoriques.

— Nous faisons du ministère... mais nous avons l'impression de « boucher des trous ». Peu de réflexion sur le ministère accompli; peu d'initiation vraie...

— Plusieurs étudiants en Pastorale sont obligés, en même temps, de poursuivre d'autres études (v.g. en Education). C'était mon cas. Quand on court deux lièvres à la fois, on sait ce qui arrive...

— La vie liturgique, à « Sedes » même, est pauvre. Messes « en série »; Bréviaire récité un peu mécaniquement... Liturgie non renouvelée.

— Je termine par une question: les Provinciaux croient-ils vraiment à l'année de Pastorale...?

2) *Positivement:*

— Plusieurs cours sont très enrichissants. Je l'ai signalé en parlant des cours.

— Certains ministères sont très riches... v.g. l'enseigne-

ment de la Religion, les Retraites aux étudiants et étudiantes...

— La vie d'équipe fournit une expérience enrichissante, et nouvelle pour la plupart.

— La Pastorale nous fournit l'occasion de faire de nombreuses rencontres: avec étudiants et étudiantes, avec religieuses, avec d'autres prêtres, etc... Cela ouvre les horizons!

— Occasion d'acquérir des orientations pastorales personnelles: cela durera... ».

2) *Préparation aux divers apostolats.*

a) Chaque année pendant les vacances, la plupart de nos Pères du Collège St-Jean et d'autres Pères des écoles suivent des cours d'été en vue de l'obtention des diplômes académiques qui leur sont nécessaires dans les branches du savoir qu'ils enseignent: langues, histoire, anglais, français, mathématiques, physique, chimie, éducation, bibliothécomie, arts et sciences en général.

Ces cours sont donnés à diverses Universités du Canada et des Etats-Unis: New York, St-Louis, Seattle, Detroit, Spokane, Edmonton, Montréal, Ottawa, Québec, etc. L'un ou l'autre de nos Pères a été également envoyé en Europe pour des cours de quelques mois ou des recherches: langue française, histoire.

Un Père est en Europe depuis plusieurs années en vue de la préparation d'un doctorat en sociologie. Un autre a passé récemment deux années à l'Université Fordham de Now York pour suivre les cours en vue de l'obtention d'un doctorat en psychologie. Un troisième est à l'Université Notre-Dame, Indiana, pour préparer un doctorat en philosophie.

Plusieurs Pères continuent présentement de suivre régulièrement des cours à l'Université de l'Alberta, à Edmonton, ce qui leur permettra d'obtenir les qualifications et diplômes dont ils ont besoin pour l'enseignement dans nos diverses écoles de la province.

b) Un de nos Pères a passé deux années à l'Institut Lumen Vitae de Louvain, en Belgique, pour se spécialiser en catéchèse. Les résultats de toutes ces études, profanes ou religieuses, ont été excellents.

3) *Retraite de Mazenod et autres.*

a) Depuis 1954 11 Pères de notre province, je crois, ont fait la retraite de Mazenod, soit à Rome, soit à Ste-Agathe-des-Monts.

b) Vingt-cinq ont fait une retraite d'un mois au moins depuis le dernier Chapitre.

c) Cinq ou 6 de nos Frères coadjuteurs à vœux perpétuels ont fait des retraites de 30 jours.

d) Avant leurs vœux perpétuels les scolastiques et les coadjuteurs font une retraite de 30 jours.

e) Appréciation sur la Retraite de Mazenod?... Il nous a semblé que la meilleure chose était de reproduire presque textuellement, ci-après, l'appréciation d'un de nos Pères qui a fait cette Retraite dernièrement. Ses réflexions pourront peut-être aider à rendre la Retraite de Mazenod plus profitable encore:

« Comme la Retraite de Mazenod se compose de trois parties, je donne mon appréciation, mes réflexions, sur chacune en particulier.

1) Période mise en route.

Les trois semaines préparatoires à la Grande Retraite proprement dite ont été trop longues, et, je dirais, pas nécessaires, même nuisibles. Les Pères ne se connaissent pas suffisamment pour entreprendre des réflexions communautaires sur la situation apostolique de l'Eglise et sur des expériences personnelles, d'autant plus qu'ils sont venus pour se mettre en retraite, qu'ils ont hâte de se « retrouver ».

Ces réflexions communautaires devraient avoir lieu après la Retraite. Elles seraient beaucoup plus spontanées et vraies.

La mise en route ne devrait durer que quatre ou cinq jours; jours de repos, de rencontre, pendant lesquels les directeurs donneraient des conférences, quelques informations sur la Grande Retraite: but poursuivi, avis, etc.

2) Période de priète: la Retraite.

La grande majorité des Pères, pour ne pas dire tous, ont été très satisfaits, très contents de ces trente jours. C'est une expérience que tout Oblat doit faire dans sa vie.

3) Période d'approfondissement des trent jours.

Il a manque quelque chose. Les Pères se sont ennuyés; beaucoup ont critiqué. Ce n'est pas uniquement une question de longueur de temps. Certes, trois mois c'est trop long. Comme des collégiens, on comptait les jours. Mais il manquait l'intérêt, l'enthousiasme que suscitent nos grands congrès nationaux ou internationaux de la liturgie. Et pourtant, nous étions là, tous Oblats, apôtres, missionnaires venant des quatre coins du monde.

A la sortie de la grande Retraite nous sommes transformés, nous avons été littéralement bouleversés spirituellement. Nous sentons le besoin d'un approfondissement personnel de cette expérience et le besoin d'un dialogue d'aspect communautaire. C'est à cet endroit que devraient se situer, pour la première fois, les réflexions communautaires mentionnées plus haut. Elles pourraient se faire sur le plan liturgique et sur le plan apostolique et missionnaire. Un programme déterminé devrait être suivi qui s'étendrait sur trois semaines ou un mois au plus ».

Conclusion

Avant de terminer ce rapport je suis heureux de rendre hommage au dévouement inlassable, à la bonne volonté, à l'esprit religieux et missionnaire qui anime tous les Pères et Frères de notre belle province oblate d'Alberta-Saskatchewan.

Ce rapport en effet a été l'exposé de leur vie, de leurs œuvres et de leurs travaux au service de l'Eglise dans la portion de la vigne du Seigneur où la Congrégation les a envoyés.

Daigne la Vierge Immaculée, Patronne et Mère des Oblats, ainsi que notre Vénéré Fondateur, continuer de nous assister et de nous guider tous afin que... « embrasés d'un tel zèle, nous soyons prêts à consacrer notre fortune, nos talents, le repos de notre vie, notre vie même à l'avantage de l'Eglise, à la sanctification de nos frères ». (Préface de la Règle).

Edmonton, 27 septembre 1965.

GEORGES-MARIE LATOUR, O.M.I.
Provincial de l'Alberta-Saskatchewan